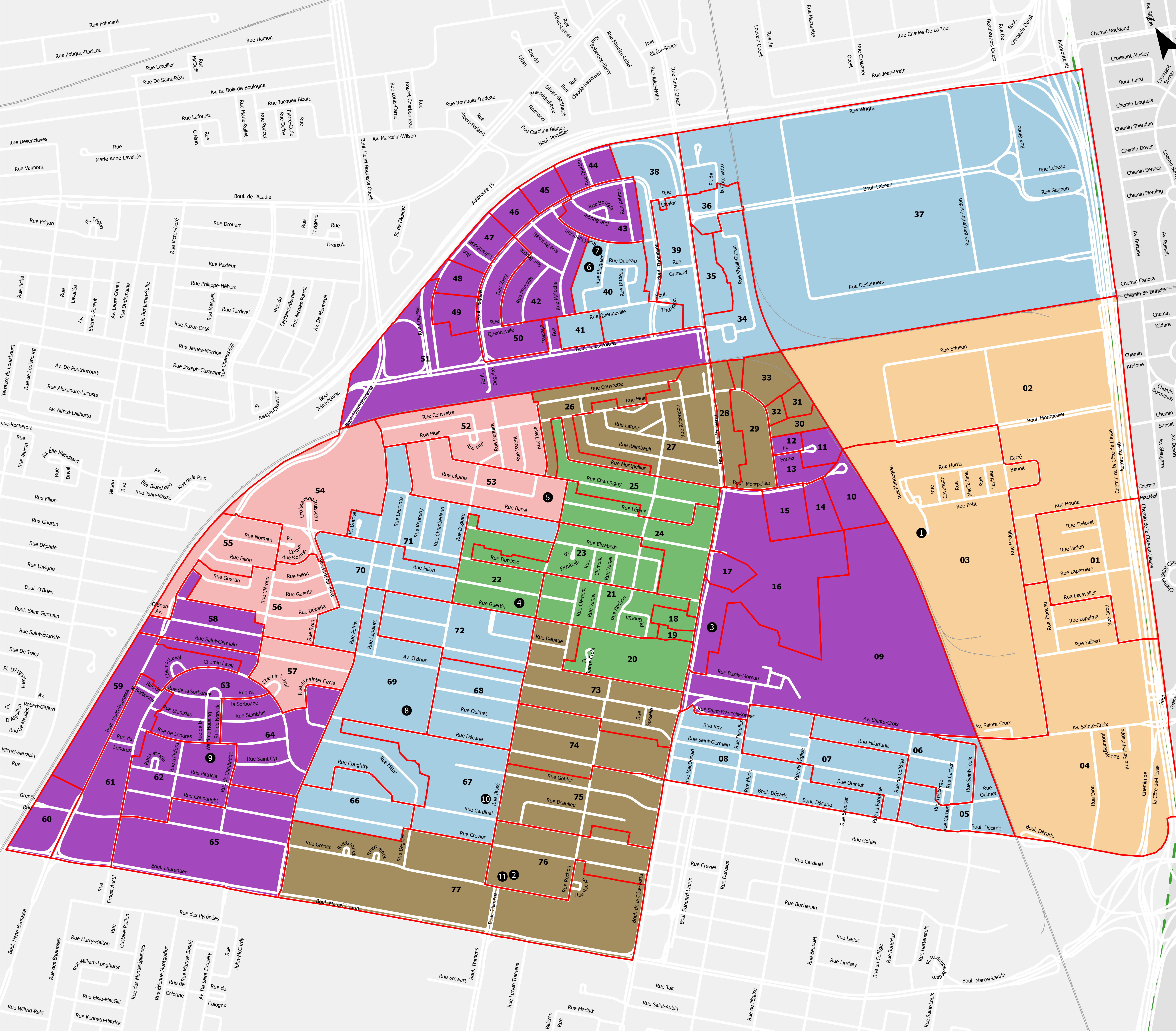




Elections Montréal		
Arrondissement de Saint-Laurent		
District électoral de Norman-McLaren (142)		
Endroits de vote - Journées de vote		Sections de vote
01	CENTRE CULTUREL ARMÉNIEN TÉKYAN 825, rue Manogian Salle de récréation	001-002-003-004
02	CENTRE DES LOISIRS DE SAINT-LAURENT 1375, rue Grenet Salle A136	005-006-007-008
03	CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS 1050, boulevard de la Côte-Vertu Salle du conseil	009-010-011-012-013-014-015-016-017
04	ÉCOLE ÉDOUARD-LAURIN 1085, rue Tassé Gymnase	018-019-020-021-022-023-024-025
05	ÉCOLE JEAN-GROU 805, rue Tassé Gymnase	026-027-028-029-030-031-032-033
06	ÉCOLE HENRI-BEAULIEU 235, rue Bleignier - Entrée par la rue Chameran Salle de repas	034-035-036-037-038-039-040-041
07	ÉCOLE HENRI-BEAULIEU 235, rue Bleignier Gymnase	042-043-044-045-046-047-048-049-050-051
08	ÉCOLE PARKDALE 1475, rue Deguire Gymnase	052-053-054-055-056-057
09	ÉCOLE BOIS-FRANC-AQUARELLE, ÉDIFICE AQUARELLE 2080, rue de Londres Gymnase	058-059-060-061-062-063-064-065
10	ÉCOLE ENFANT-SOLEIL 1615, rue Tassé Gymnase	066-067-068-069-070-071-072
11	CENTRE DES LOISIRS DE SAINT-LAURENT 1375, rue Grenet Salle A138	073-074-075-076-077
Dans l'arrondissement de Saint-Laurent, chaque électeur aura à voter QUATRE FOIS, soit pour élire : 1. Le maire de la ville de Montréal 2. Le maire de son arrondissement 3. Le conseiller de la ville de son district 4. Le conseiller d'arrondissement de son district		
Données à jour au 2021-10-04		

- voie ferrée
- limite ville liée
- hydrographie
- endroit de vote
- limite des sections de vote

Montréal
Service des infrastructures du réseau routier
Service du greffe

elections.montreal.ca

